

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023  
à 18h30 à la MAIRIE**

**Présents** : Mesdames et Messieurs BAYLET, ZACCARI, LATXAGUE, BARTHE, GAUSSET, ERRECALE, DABBADIE, AMELIN, COUTURE, RECARTE, STUTZMANN, URRACA

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. LANNEBERE : Pouvoir donné à MME AMELIN  
MME. FLAMENT : pouvoir donné à MME ZACCARI  
M. REMAZEILLES : pouvoir donné à M. BAYLET  
M. MIRAILH : pouvoir donné à M. LATXAGUE  
M. SCHNEYDER : Pouvoir donné à MME BARTHE

**Absents excusés :**

**Date de convocation** : 29.08.2023  
**Secrétaire de séance** : MME. COUTURE

**ORDRE DU JOUR :**

**INTERVENTION DE MONSIEUR POUYPOUDAT DU SYDEC SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE**

	<b>OBJET</b>	Décision	DR/R	I	
	Désignation du secrétaire de séance				
DCM 2023/09/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 19.06.2023	Délibération	R		J. BAYLET
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>					
DCM 2023/09/002	Adoption de l'appel pour une société landaise sans violences contre les femmes	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2023/09/003	Bail Ostéopathe	Délibération	R		J. BAYLET
DCM 2023/09/004	Bail logement Mairie	Délibération			J. BAYLET
DCM 2023/09/005	Création d'un emploi non permanent (AESH)	Délibération			J. BAYLET
	Marché + Surface gonflable				P. LANNEBERE
	Recensement de la population du 18/01 au 17/02/2024				J. BAYLET
	Conseil des Jeunes et projets				J. BAYLET
	Projet Correspondant Défense				J. BAYLET
<b>URBANISME</b>					
	PLUi : Suggestion élus				J. BAYLET
	Hauts de Rapetout				J. BAYLET
<b>AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE</b>					
	Conseil d'école du 27 juin				E. ZACCARI
	Rentrée scolaire				E. ZACCARI
	Plan Canicule				E. ZACCARI
<b>BÂTIMENTS - ENVIRONNEMENT</b>					
	Pôle Santé : Mobilier hall d'accueil				P. GAUSSET
	Salles des Archives Mairie				P. GAUSSET
	Téléphonie et Internet				P. GAUSSET
	Lavoir				P. GAUSSET
<b>VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION</b>					
	Forum des Associations du 02 septembre				F. BARTHE
	Au Fil de l'Art 2023				F. BARTHE
	Proposition de convention partenariale CSAPA Broquedis / Commune				F. BARTHE
	Centre de stockage de déchets inertes – Enquête publique				J. BAYLET
	Schéma de mobilité : Questionnaire				J. BAYLET
<b>VOIRIE</b>					
	Transport Solidaire				A. LATXAGUE
	Chemin de Rapetout				A. LATXAGUE
	Route de Peyrehette				A. LATXAGUE
	Implantation de coussin berlinois				A. LATXAGUE

	Stationnement Trinquet – Mur à Gauche				A. LATXAGUE
	Stationnement parking Ateliers Services Techniques : enseignants, personnels école, praticiens Pôle Santé				A. LATXAGUE

■ **Désignation du secrétaire de séance** : Marie Couture a été désignée Secrétaire de séance

**Intervention de Monsieur Pouypoudat du SYDEC sur le photovoltaïque :**

Monsieur Pouypoudat du SYDEC et Monsieur Javelot de la Communauté de Communes du Seignanx sont venus présenter un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

**DCM 2023/09/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19.06.2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Décision :

VOTANT : 17    POUR : 17    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**BUREAU MUNICIPAL**

**DCM 2023/09/002 - Adoption de l'appel pour une société landaise sans violences contre les femmes**

**Considérant** l'article 1er de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**Considérant** l'article L. 1111-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** le texte suivant :

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, plusieurs centaines de landaises et landais - des citoyennes et citoyens, des élues et élus et des représentantes et représentants d'institutions et d'associations - ont apposé leur signature sur l'« Appel pour une société landaise sans violence contre les femmes » formulé lors de cette occasion. L'engouement citoyen provoqué par cette initiative traduit une attente légitime qui nous oblige – nous, élues et élus du territoire - à nous engager d'une voix commune dans ce combat de chaque instant.

Partant du constat, qu'en dépit d'une prise de conscience collective de la société, les violences faites aux femmes - sous toutes leurs formes – sont encore trop nombreuses et doivent être combattues inlassablement. En se rappelant, qu'en 2022, plus de 110 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. En 2023, ce sont déjà plusieurs dizaines de femmes qui sont décédées dans des circonstances similaires.

Derrière ces chiffres et derrière ce compteur infernal qui ne cesse de s'affoler au fil des mois, se trouvent des vies lâchement ôtées et destins injustement brisés. Aujourd'hui, en France, des femmes - jeunes et moins jeunes, des mères, des filles et des sœurs - périssent encore et toujours sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Et pourtant, les violences que subissent les femmes au quotidien ne se limitent pas à l'unique cadre familial et peuvent revêtir des formes bien différentes.

Face à ces constats, il nous est impossible de nous habituer et de simplement nous résigner.

Aujourd'hui, grâce à un travail de terrain opéré par les associations et les pouvoirs publics, dans les Landes, comme ailleurs, la parole des victimes tend à se libérer. C'est à nous, élues et élus, à accompagner ces victimes au cours du long chemin de la reconstruction.

De fait, nous sommes prêts et déterminés à engager notre département vers une société où les violences contre les femmes seront combattues sans relâche.

Afin d'améliorer notre engagement pour une société landaise sans violence contre les femmes, les maires, les présidentes et présidents des conseils communautaires, les conseillères et conseillers municipaux, des conseils d'administration des CCAS et CIAS signataires du présent appel s'engagent.

Alors que, dans son texte fondateur, la République arbore fièrement les principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, rappelons solennellement que cette devise restera lettre morte si nous ne pouvons assurer aux femmes l'assurance de vivre en sécurité en France, tout en ayant des droits parfaitement similaires à ceux des hommes. Ainsi, aux simples mots, préférons les actes.

Formulons, collectivement, le souhait que cette signature traduise un engagement visant à inverser la tendance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

◆ **DECIDE** de signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes »

◆ **S'ENGAGE A :**

- Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences par les structures d'accueil publiques et privées ;
- Sensibiliser et former les agentes et agents en contact avec le public pour créer une société solidaire envers les victimes ;
- Favoriser la prévention des violences en sensibilisant nos jeunes et en prévenant la récurrence des auteurs de violences ;
- Soutenir les associations mobilisées autour des victimes, dans la mesure des capacités de chaque collectivité ;
- Participer à la coordination territoriale pour apporter des réponses complètes aux victimes.

Décision :

VOTANT :    POUR :    17                    CONTRE :    0                    ABSTENTION : 0

### **DCM 2023/09/003 - Bail Ostéopathe**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (Landes)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 29 JUIN 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé, et notamment l'article 5 permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**CONSIDERANT** le contrat de bail professionnel en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, passé entre la **Commune de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX**,

et **M. DELAMARE Florent**, né le 12/07/1991

Pour le **cabinet d'ostéopathie OSTEOTHERME** situé à Saint-André-de-Seignanx, lotissement Andriou n°1,

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article 3 qui stipule que « *le preneur ne pourra céder, ni apporter, ni sous-louer son droit au présent bail, en tout ou partie, sauf accord préalable et écrit du bailleur* »,

**VU** la demande formulée par **M. DELAMARE Florent** le 04/03/2023, sollicitant l'installation dans le même cabinet et à titre gratuit, de son épouse **Mme DOMINGORENA Idoia**, née le 10 juin 1990, dans le but d'exercer la profession d'ostéopathe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,

**DECIDE AVEC L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**ARTICLE 1er :** à compter du 01/03/2023 le local situé au bourg de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX, lotissement Andriou n°1, sera occupé par M. DELAMARE Florent et Mme DOMINGORENA Idoia, pour l'exercice de leurs professions d'ostéopathes.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

Décision :

VOTANT :    POUR :    17                    CONTRE :    0                    ABSTENTION : 0

### **DCM 2023/09/004 - Bail logement mairie**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (Landes)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 29 JUIN 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé, et notamment l'article 5 permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**CONSIDERANT** la demande d'occupation du logement communal situé 2017 Route du Bourg, par **Mme CABALLERO Cindy**

**DECIDE AVEC L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**ARTICLE 1er :**

Une convention d'occupation précaire du logement communal situé 217 route du Bourg, sera signée avec **Mme CABALLERO Cindy**, à compter du **15 OCTOBRE 2023 pour une durée de 6 mois**, pour un usage d'habitation.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

Décision :

VOTANT :    POUR :    17                    CONTRE :    0                    ABSTENTION : 0

## **DCM 2023/09/005 – Création d'un emploi non permanent (AESH) – Ajoutée en cours de séance**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territoriale, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal, à compter du 04 Septembre 2023.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la Fonction Publique Territoriale,

**Après en avoir délibéré, DECIDE UNANIMEMENT DE CREER L'EMPLOI NON PERMANENT SUIVANT :**

<b>GRADE</b>	<b>COMMUNE</b>
<b>ADJOINT ANIMATION TERRITORIAL</b>	1 poste = Missions surveillance cantine (fonction AESH) et garderie périscolaire, <b>à compter du 04/09/2023</b>

à compter du 4 septembre 2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service périscolaire communal,

➤ que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes :

Fonction AESH auprès d'un enfant à la cantine, surveillance garderie,

➤ que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation Territoriale, emploi de catégorie hiérarchique C,

➤ que le recrutement se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'**article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,**

➤ que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

➤ que Monsieur le Maire est chargé de précéder aux formalités de recrutement.

Décision :

VOTANT : 17    POUR : 17    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **Marché + Surface gonflable**

Monsieur Lannebère annonce la relance du marché communal le 05 septembre de 16 h à 19 h.

Plusieurs exposants et des animations pour les enfants seront présents. Un agent des Services Techniques sera présent pour accueillir les exposants et aider à la mise en place.

### **Recensement de la population du 18/01 au 17/02 2024**

Monsieur le Maire Informe que le Recensement de la Population aura lieu de 18 janvier au 17 février 2024.

L'INSEE transmettra les différents documents à remettre aux agents recenseurs qui seront désignés par la commune.

### **Conseil des Jeunes et projets**

Monsieur Baylet informe que le Conseil des Jeunes est passé de deux à quatre membres depuis sa création.

Suite aux retours lors du Forum des Associations du 02 septembre, il passerait à sept.

Deux projets sont actuellement portés par le Conseil des Jeunes :

- Un goûter intergénérationnel avec un atelier de cuisine et une séance jeu de société sera organisé le 26 octobre à la Salle Mosaïque avec l'association Lous Bagans. Une réunion préparatoire avec le président de l'association est prévue le 23 septembre.
- La création d'un city-stade. Une réunion en ce sens est prévue le 09 décembre.

D'autres projets sont également en discussion tels qu'un café lecture ou un café philo.

## **Projet Correspondant Défense**

Monsieur le Maire présente un projet porté par Madame Stutzmann, correspondante défense sur la Commune : inviter des élèves du collège de Saint Martin de Seignanx à la journée portes ouvertes de la base de Mont-de-Marsan le 28 novembre afin de leur faire découvrir les métiers de l'armée.

90 élèves sont ainsi invités sur les 400 collégiens : deux classes de 3<sup>ème</sup> (hors classe défense) et une classe de 4<sup>ème</sup>.

Le transport se fera en bus via la société Sarro. L'armée prend en charge une partie du coût via une subvention, mais il reste à payer 435 € pour la réservation des deux bus.

Plusieurs pistes ont été proposées :

- Une proposition de partage de la dépense entre le collège, la mairie de Saint André de Seignanx et celle de Saint Martin de Seignanx
- Une sollicitation de participation à l'ensemble des communes dont les enfants sont au collège en fonction du prorata du nombre d'élèves
- Une sollicitation auprès de l'association « Souvenir français » qui a déjà subventionné la réhabilitation du Monument aux Morts de la Commune, ainsi que le voyage scolaire de la classe de Monsieur Durin sur les plages du Débarquement en 2021.

## **URBANISME**

### **PLUi – Suggestion d'Elus**

Monsieur le Maire demande aux élus de soumettre leurs suggestions qui seront présentées dans le document d'urbanisme communal qui sera intégré par la suite dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

### **Hauts de Rapetout**

Monsieur le Maire informe que suite à la demande Monsieur Lannebère et de Madame Amelin d'installer des ralentisseurs sur les Hauts de Rapetout, Monsieur Latxague s'est rapproché des techniciens de la Communauté de Communes pour étudier la faisabilité de ce projet.

Monsieur Latxague rajoute qu'il souhaiterait la mise en place de ralentisseurs en enrobé et non des écluses et qu'il est en attente du retour de la Communauté de Communes.

## **AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE**

### **Conseil d'école du 27 juin**

Madame Zaccari effectue un résumé du Conseil d'école du 27 juin.

Elle informe d'une baisse des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre : 190 élèves répartis sur neuf classes pour l'année 2023-2024 contre 201 l'année précédente.

Elle informe également des différents projets portés par l'école :

- La poursuite du partenariat avec le SITCOM dans le cadre de l'opération Boule de Neige afin de promouvoir le développement durable.
- La mise en place de cours de capoeira
- La mise en place d'activités liées à la Coupe du monde de Rugby en septembre et aux Jeux Olympiques de Paris en 2024
- Un déplacement à la ferme pédagogique Les Pieds Sur Terre de Monsieur Castera dans le cadre de l'Odyssée Water Family

Madame Zaccari soumet enfin une question soulevée par les Parents d'élèves : la possibilité de déplacer l'entrée des maternelles au petit portail blanc à côté du parking du Trinquet/Mur à Gauche.

Les enseignants ont exprimé leur désaccord à ce sujet, le parking proposé étant trop loin et étant déjà dédié aux enseignants, aux Services Techniques et aux futurs praticiens du Pôle Santé.

### **Rentrée scolaire**

Madame Zaccari effectue un point sur divers sujets relatifs à l'année scolaire 2023-2024.

- Deux collégiens profitent actuellement des services de la garderie le matin avant le ramassage scolaire pour le collège.
- Le CLAS est reconduit pour une deuxième année pour accompagner des enfants dans leurs devoirs ou autre sur le temps périscolaire. Huit enfants ont bénéficié de cet accompagnement.
- Une mise à disposition d'une salle pour un projet de choral sur la pause méridienne a été demandée.

### **Plan Canicule**

Madame Zaccari informe que le Plan Canicule a été activé cet été, mais a été moins sollicité que les années précédentes du fait d'une météo plus clémente.

## **BÂTIMENTS – ENVIRONNEMENT**

### **Pôle Santé – Mobilier hall d'accueil**

Monsieur le Maire souhaite financer l'achat du mobilier du hall d'accueil du Pôle Santé.

À ce jour, un devis de 20 764 € a été proposé. Ce dernier a été jugé excessif par le Conseil Municipal qui demande la réalisation de devis supplémentaires.

### **Salle des archives mairie**

Dans le cadre du déménagement de la salle des archives de la Mairie, Monsieur le Maire propose d'installer cette dernière dans la salle des Associations en laissant un sas d'accès pour le coin cuisine et toilettes.

Pour les réunions jusque-là effectuées dans la salle des Associations, une salle du Pôle Santé, réservée au CIAS, sera mise à disposition du fait de la faible fréquentation prévue par ce dernier.

### **Téléphonie et Internet**

Monsieur Gausset informe que l'ensemble des bâtiments communaux sont désormais reliés à la fibre. Il reste encore quelques problèmes de téléphonie au niveau de l'école qui seront réglés dans les jours à venir.

### **Lavoir**

Monsieur Gausset informe qu'un point sera fait avec les Services Techniques concernant la réhabilitation du lavoir. Des rendez-vous avec un charpentier pour une future intervention et avec le Conseil des Sages pour une aide physique sont à prévoir. Le début du chantier est prévu pour mi-octobre.

## **VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION**

### **Forum des Associations du 02 septembre**

Madame Barthe informe que le Forum des Associations 2023 a eu lieu le samedi 02 septembre au Mur à Gauche. Quinze associations étaient présentes. Une affluence modérée a été constatée, certainement liée à la météo très pluvieuse. Des inscriptions ont été enregistrées par certaines associations.

### **Au Fil de l'Art 2023**

Madame Barthe informe que l'édition 2023 du Fil de l'Art aura lieu le 24 septembre. Les réservations des différentes salles pour les expositions et les ateliers ont été faites.

Dans un souci de gain de temps de trajet et d'économie de carburant pour les Services Techniques, il a été proposé que les demandes de prêt des grilles d'expositions soient effectuées auprès des communes voisines et non auprès du service culturel départemental de Mont de Marsan.

### **Proposition de convention partenariale CSAPA Broquedis/Commune**

Madame Barthe informe que l'Association Caminante a demandé une convention partenariale avec la Mairie dans laquelle Monsieur Benesse animerait une séance d'initiation de pelote basque auprès des résidents du CSAPA Broquedis.

Un parcours découverte a également été proposé d'une ou deux séances par an avec, entre autres, un atelier de fabrication de pelote ou assister à des parties de mains nues au Pays Basque.

Monsieur le Maire a validé la proposition de convention.

### **Centre de stockage de déchets inertes – Enquête publique**

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête publique est en cours sur la commune, relative à un projet de centre de stockage et de valorisation de déchets inertes issue du BTP à la demande Monsieur et Madame Pinaquy situé sur la Route Départementale 817, face à Caminante.

Un commissaire enquêteur, Monsieur Voisin, sera présent en Mairie les 09, 15 et 22 septembre pour expliquer le projet aux habitants souhaitant en savoir plus et récoltant leurs avis et commentaires sur ce projet.

Monsieur le Maire émet un avis favorable et conseille de faire particulièrement preuve de vigilance envers les écoulements qui pourraient atteindre les nappes phréatiques ainsi qu'aux sorties de véhicules sur ce tronçon de la Route Départementale. Pour ce dernier cas, Monsieur le Maire propose de renforcer la signalisation et l'information des usagers au niveau de la sortie sur la route.

## **VOIRIE**

### **Transport solidaire**

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre du projet de création d'une association de transport solidaire sur la commune, une réunion sera organisée le 18 septembre avec la participation de l'association « Roulons solidaire en Chalosse » qui expliquera aux participants et aux élus présents leur fonctionnement.

### **Chemin de Rapetout**

Monsieur Latxague informe que la partie enrobée du chemin de Rapetout doit être refaite par la Communauté de Communes. Toutefois, les travaux sont repoussés à cause de travaux d'enfouissement des réseaux prévus. D'autre part, il a été constaté une forte affluence de camping-cars sur un terrain jouxtant le Chemin, annoncé comme lieu de camping par une application mobile, avec toutes les nuisances que cela engendre. Un arrêté interdisant le stationnement des camping-cars et le camping plus généralement sera prité et affiché sur des panneaux à l'entrée du chemin pour avertir les usagers.

### **Route de Peyrehette**

Monsieur Latxague annonce que la réfection de l'enrobé de la Route de Peyrehette sera prise en charge par la Communauté de Communes. Concernant les travaux de création d'un trottoir, la commune est toujours en attente des propositions de devis des entreprises contactées.

### **Implantation de coussins berlinois**

Monsieur Latxague informe que le Conseil Départemental valide l'installation de coussins berlinois sur la commune. Les zones choisies pour l'implantation de ces ralentisseurs sont devant le château Lalanne, sur la Route de Saubrigues avant le Hameau de la Porte du Marais et sur la Route de la Pipette entre les croisements avec la Route de Saint Martin de Hinx et la Route du Mouliot. Les zones concernées verront leur limitation de vitesse passer de 50 à 30 km/h. Des panneaux de signalisation annonçant ce changement sont rajoutés au devis des coussins berlinois.

### **Stationnement parking Ateliers Services Techniques : Enseignants, personnels de l'école, praticiens du Pôle Santé**

Monsieur Latxague informe que le marquage au sol sur le parking des Ateliers des Services Techniques servant également aux enseignants de l'école et qui servira aux futurs praticiens du Pôle Santé doivent être réalisés dans les plus brefs délais. Il faudra également s'assurer de l'accessibilité du parking pour les véhicules de secours.

### **SUJETS DIVERS :**

- Deux vidéoprojecteurs vont être remplacés à l'école. Il a été proposé de récupérer les anciens pour les installer dans la Salle Mosaïque et dans la Maison de la Nature.
- Une demande de Service Civique a été reçue pour l'école. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le sujet soit traité par le Bureau Municipal avant le prochain Conseil Municipal.
- Le Conseil des Sages a rédigé sa 13<sup>ème</sup> fiche de travail, concernant plus précisément le patrimoine de la commune.

Saint-André-de-Seignanx, le 02 octobre

**Le Maire,**  
**Jean BAYLET**



**Le secrétaire de séance,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the end.

